



Maison du Droit et des Migrations

Veille sur les migrations et l'asile dans l'espace méditerranéen

Février 2014 – n°2

Sommaire

- Actualités de la Maison du droit et des migrations

- À venir : organisation, le 19 mars 2014, d'un petit-déjeuner débat par la Maison du droit et des migrations sur la situation des réfugiés syriens, Tunis
- Commémoration de l'abolition de l'esclavage
- Situation critique pour les étudiants centrafricains en Tunisie

- Maroc : zoom sur la politique migratoire

- Maroc/Algérie : bras de fer diplomatique autour des réfugiés syriens
- Les abus et les brutalités subies par les migrants sub-sahariens persistent
- Rapport du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme : le Partenariat de mobilité entre l'Union européenne et le Maroc

- Migrant(e)s et réfugié(e)s en Méditerranée

- Espagne : quinze migrants perdent la vie en tentant de gagner l'enclave de Ceuta
- Tunisie : arrestation de 20 personnes revendiquant le droit d'asile
- Tunisie : 98 migrants rescapés du naufrage au large de l'île de Djerba
- Turquie : la situation des réfugiés syriens de plus en plus dramatique

- Associations, ONG, institutions internationales

- La Charte de Lampedusa
- Watch the Med : publication d'une fiche d'information sur les risques, les droits et la sécurité en mer



Actualités de la Maison du droit et des migrations

À venir : organisation, le 19 mars 2014, d'un petit-déjeuner débat par la Maison du droit et des migrations sur la situation des réfugiés syriens, Tunis

Un petit-déjeuner débat autour de la situation des réfugiés syriens en Europe et dans la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) sera organisé mercredi 19 mars 2014, à la Maison du droit et des migrations, 14 rue Ibn Al Jazzar, quartier Lafayette, Tunis, de 8h30 à 10h, avec la participation d'intervenants de France terre d'asile et du Haut commissariat aux droits de l'homme. Un intervenant syrien abordera le sujet de l'exil en Tunisie.

Pour plus d'information, consultez le site officiel de la [Maison du droit et des migrations](http://www.maison-migrations.tn).

Inscriptions : contact@maison-migrations.tn

Commémoration de l'abolition de l'esclavage

Il y a 168 ans, le 23 janvier 1846, la Tunisie s'illustre comme le premier pays du monde arabe et musulman à abolir l'esclavage. Au delà de la dimension historique et symbolique de cette abolition, la Tunisie se trouve aujourd'hui confrontée à un pan de son histoire mais aussi à une partie de sa société, la population noire, en partie issue de l'esclavage, en quête de reconnaissance, de respect et d'égalité.

Des représentants de la population noire, vivant en Tunisie depuis des générations ou issue de l'immigration plus récente, ont jugé qu'il était temps de porter dans le débat public ces sujets longtemps tabous, dont la représentativité de la minorité noire dans l'espace public tunisien ainsi que les problématiques liées au racisme et à la discrimination.

C'est dans ce contexte que l'Association des étudiants stagiaires africains en Tunisie (Aesat) a répondu favorablement à l'initiative de l'association M'NEMTY H.E.D.U.C.A.P, association tunisienne contre le racisme et les discriminations, qui a souhaité marquer cette journée en organisant une conférence de presse et un débat autour du thème " Être noir en Tunisie". Ce débat a été suivi par un spectacle à la maison de la culture "Ibn Rachiq" pour commémorer l'abolition de l'esclavage.

Ces associations, ainsi que des militants de la société civile, appellent à une meilleure intégration des Tunisiens noirs et des ressortissants d'origine subsaharienne et ont interpellé les autorités pour que des mesures soient prises en ce sens.



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

Pour plus d'information, consultez [l'article de la MDM](#) (en français) et découvrez le [clip de sensibilisation contre le racisme](#).

Situation critique pour les étudiants centrafricains en Tunisie

Une cinquantaine d'étudiants centrafricains fait face à des difficultés croissantes, directement liées à la situation d'urgence humanitaire qui prévaut en République centrafricaine depuis plusieurs mois, et la crise déclenchée autour du renversement du président Bozizé en mars 2013.

Selon le HCR il y aurait environ 700 000 déplacés internes en République centrafricaine et plus de 290 000 réfugiés centrafricains dans les pays voisins. Plus de la moitié des 4,6 millions d'habitants du pays relève aujourd'hui d'une assistance humanitaire.

En Tunisie les étudiants centrafricains sont dépendants des transferts d'argent de la part de leurs familles, qui ne leur parviennent plus depuis plusieurs mois. La crise en République centrafricaine a un impact direct sur la vie des étudiants en Tunisie. Ceux qui ont déjà terminé leurs études se trouvent dans l'impossibilité de rentrer en Centrafrique, tout en ayant des difficultés à se voir octroyer un permis de séjour de la part des autorités tunisiennes. En revanche, les étudiants en cours de scolarité sont dans l'incertitude quant à la possibilité de continuer leurs études en Tunisie et font face à des grandes difficultés dans la régularisation de leur situation administrative. Tous connaissent des complications en matière de logement et de subsistance au quotidien.

L'organisation d'une collecte de fonds est envisagée par l'AESAT pour apporter un soutien financier à ces étudiants. La question de leur séjour sera à soumettre aux autorités. Les urgences médicales ponctuelles ont pu commencer à être prises en charge grâce à la mobilisation gratuite de plusieurs médecins, et le soutien de l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) pour les cas les plus sérieux.

Pour plus d'information sur la situation en République centrafricaine, consultez [l'interview du Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Antonio Guterres](#).



Maroc : zoom sur la politique migratoire

Maroc/Algérie : bras de fer diplomatique autour des réfugiés syriens

Des réfugiés syriens ont été pris en étau entre le Maroc et l'Algérie, durant la dernière semaine du mois de janvier, ces deux pays se renvoyant la responsabilité d'accueillir ces réfugiés.

L'ambassadeur d'Algérie au Maroc a d'abord été convoqué par la ministre marocaine déléguée aux Affaires étrangères le mardi 28 janvier 2014. À l'ordre du jour : l'expulsion, selon les autorités marocaines, de plus de 70 réfugiés syriens par l'Algérie vers le Maroc, entre le dimanche 26 et le mardi 28 janvier, face à laquelle la ministre marocaine a exprimé la « forte désapprobation » du royaume.

D'après des reportages filmés par les chaînes nationales marocaines, des familles syriennes refoulées ont été installées provisoirement dans des tentes près de la zone frontalière avec l'Algérie. Selon des témoignages, ces réfugiés sont arrivés par avion depuis le Liban avant d'être conduits par les forces de l'ordre algériennes vers la frontière avec le Maroc. À ce propos, le ministère des Affaires étrangères marocain « déplore profondément cet acte inhumain, d'autant plus qu'il s'agit de femmes et d'enfants dans une situation de vulnérabilité extrême », souligne un communiqué publié par le ministère.

L'Algérie a vigoureusement rejeté cette accusation, expliquant que les gardes frontières n'ont fait que refuser l'accès sur le territoire national à des ressortissants syriens refoulés préalablement par les autorités marocaines. Elle a, à son tour, convoqué l'ambassadeur du Maroc à Alger afin de lui exprimer sa « forte réprobation » face aux allégations du Maroc. Les autorités algériennes ont donc renvoyé la balle au pays voisin, en affirmant qu'elles n'ont fait que refouler des réfugiés que le Maroc voulait expulser.

À l'automne dernier, Rabat avait rappelé son ambassadeur en Algérie pour consultations, à la suite d'une brusque montée de tensions autour de la question des droits de l'homme au Sahara occidental. Les ONG évoquent régulièrement le refoulement de migrants irréguliers, la plupart d'origine subsaharienne, des deux côtés de la frontière commune, en l'absence de coopération bilatérale.

D'après le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), environ un millier de réfugiés syriens se trouvent actuellement sur le territoire marocain. Ils sont dans l'attente de l'obtention d'un statut de protection temporaire, qui leur permettrait selon le HCR, de séjourner légalement au royaume chérifien, voire de bénéficier d'un programme d'assistance.

Selon les autorités algériennes, quelques 20 000 syriens ont trouvé refuge en Algérie depuis le début du conflit armé dans leur pays. Ils reçoivent aide et assistance de la part du Croissant Rouge algérien (CRA).



Cet incident diplomatique soulève la question de la protection des réfugiés syriens bloqués à la frontière entre le Maroc et l'Algérie, officiellement fermée depuis 1994 et dont toutes les tentatives de réouverture ont échoué du fait des nombreux désaccords politiques entre les deux pays.

Pour plus d'information, consultez [l'article de Gnet](#), [l'article de France24](#) et [le communiqué de presse du Faldi](#) (en français).

Les abus et les brutalités subies par les migrants sub-sahariens persistent

En septembre dernier, s'appuyant sur le rapport du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) remis à Mohamed VI, et intitulé « Étrangers et droits de l'homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle », un plan d'action pour une nouvelle politique migratoire « humaniste, responsable et pionnière au niveau régional » avait été mis en œuvre.

Cependant, dans un rapport publié le 10 février 2014, l'ONG Human Rights Watch s'indigne des violations des droits dont sont toujours victimes les migrants d'origine subsaharienne au Maroc. L'ONG note que malgré les efforts déployés par le Maroc ces derniers mois, les migrants subissent toujours des mauvais traitements de la part des forces de l'ordre marocaines.

Alors que les migrants d'origine subsaharienne vivent déjà dans des conditions très précaires, généralement dans des camps de fortune autour des villes frontalières entre le Maroc et l'Algérie, mais également autour des enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla, ces violations aggravent encore leur situation de vulnérabilité. Le rapport mentionne qu'il arrive que les forces de l'ordre au nord du pays « battent, abusent et volent » les migrants qui tentent de passer en Espagne, tandis que les autorités marocaines privent les migrants de leurs droits fondamentaux, notamment le droit de consulter un avocat, le droit d'être informés de leur expulsion imminente, le droit de faire appel contre cette décision et le droit de recevoir l'assistance d'un interprète si nécessaire.

Cependant, le rapport pointe également du doigt la Guardia Civil espagnole, qu'il accuse d'avoir eu recours, à de nombreuses reprises, à une force excessive à l'encontre des migrants tentant d'entrer dans Melilla et d'avoir procédé à des reconduites sommaires à la frontière marocaine.

Human Rights Watch exhorte donc le Maroc à « remédier aux violations décrites dans ce rapport dans le cadre de sa nouvelle politique d'immigration », mais également le gouvernement espagnol « à faire en sorte que les migrants ne soient pas expulsés arbitrairement, y compris à la frontière ». Enfin, l'organisation appelle l'Union européenne « à mener des enquêtes et à surveiller le traitement par le Maroc des migrants qui tentent de traverser ce pays pour entrer sur le territoire européen, et de garantir la conformité aux normes de l'UE et au droit international relatif aux droits humains de toute coopération entre l'UE et ses États membres et le Maroc ».



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

Pour plus d'information, consultez [la version abrégée](#) (en français), [la version complète](#) (en anglais) du rapport de HRW ou encore [l'article de H24info](#) (en français).

Rapport du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme : le Partenariat de mobilité entre l'Union européenne et le Maroc

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH) vient de publier un document d'analyse du Partenariat de mobilité entre l'Union européenne et le Maroc, signé le 7 juin 2013.

Rappelons brièvement que ce partenariat est le fruit de la nouvelle politique de voisinage lancée par l'UE en 2011 suite aux soulèvements populaires qui ont secoué les pays arabes. Les lignes directrices de cette politique figurent dans la communication de la Commission européenne au Parlement européen de novembre 2011, intitulée « Approche globale de la question des migrations et de la mobilité ». Dans cette communication, la commission se fixe l'objectif de parvenir à la signature de partenariats sur les questions liées à la migration et à la mobilité avec les pays de la rive sud de la Méditerranée. Le Maroc a ainsi été le premier pays à signer une telle convention.

Ce partenariat « fixe un ensemble d'objectifs politiques et prévoit des initiatives à mettre en place pour garantir une bonne gestion de la circulation des personnes » entre les deux entités politiques. Grâce à cet accord, selon la déclaration de la Commission européenne, « en matière de migrations irrégulières, l'UE et le Maroc vont coopérer pour mieux lutter contre les réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains et assister les victimes. Ils travailleront de manière étroite pour assister le Maroc à mettre en place un système national d'asile et de protection internationale. » Cecilia Malmström, la Commissaire européenne chargée des Affaires intérieures, s'est réjouie de ce partenariat, le décrivant comme un grand pas en avant dans les relations avec ce pays nord africain, notamment dans le domaine des migrations.

La position du REMDH vis-à-vis de cet accord demeure toutefois critique. L'association déplore que les dispositions juridiques contenues dans le partenariat ne soient pas contraignantes et que leur application soit ainsi laissée à la bonne volonté des partenaires. Malgré les avancées positives, comme la facilitation de l'obtention des visas pour les ressortissants marocains, d'autres aspects semblent évoluer négativement. Le REMDH met par exemple en cause la forte centralité conférée par le partenariat aux dispositifs de lutte contre l'immigration irrégulière. Le Royaume du Maroc sera par ailleurs davantage impliqué dans les opérations maritimes organisées dans le cadre de l'agence Frontex. Selon l'association, l'aspect le plus préoccupant tient à l'accord de réadmission entre l'Union européenne et le Maroc qui permettra de renvoyer vers le Maroc non seulement les Marocains entrés irrégulièrement en Europe, mais également les ressortissants de pays tiers ayant préalablement transité par le Maroc.

Selon le Réseau euro-méditerranéen, les mesures prévues dans le partenariat constitue une externalisation des politiques migratoires, d'accueil et de sécurisation des frontières de l'Union européenne. L'Europe continuerait ainsi à se préoccuper de prévenir l'entrée des migrants et des réfugiés sur son territoire plutôt



que de fournir une protection aux victimes des conflits. D'autre part, l'obtention facilitée de visas pour les ressortissants marocains ne toucherait que la partie la plus privilégiée de la population (notamment la plus qualifiée), permettant ainsi à l'UE de choisir le profil des migrants qu'elle souhaite accueillir et de renvoyer au Maroc ceux qui ne sont pas désirés.

Pour plus d'information, consultez [le document d'analyse du Partenariat du REMDH](#) et [le partenariat de mobilité entre Maroc et UE](#) (les deux en français).

Migrant(e)s et réfugié(e)s en Méditerranée

Espagne : quinze migrants perdent la vie en tentant de gagner l'enclave de Ceuta

Le 6 février dernier, au moins quinze personnes, ont péri en tentant de rejoindre à la nage l'enclave espagnole de Ceuta, située au nord du Maroc. Ce drame illustre la question de l'intense pression migratoire à laquelle sont soumises les enclaves de Ceuta et Melilla, seules frontières terrestres amarrant l'Afrique à l'Europe.

Selon les sources espagnoles, le 6 février au matin, entre 200 et 400 migrants ont essayé de pénétrer irrégulièrement dans l'enclave espagnole de Ceuta. Ils se sont dirigés vers le poste frontière de «Tarajal», l'une des frontières les plus fréquentées de l'Union européenne. Une partie du groupe a essayé de contourner l'épi qui sépare les deux pays et de franchir à la nage les quelques centaines de mètres qui les séparaient de la plage espagnole.

Selon plusieurs ONG, la garde civile espagnole aurait utilisé du matériel anti-émeute, des balles en caoutchouc et des bombes lacrymogènes pour repousser les migrants qui ont essayé d'atteindre les portes de Ceuta. Cependant, selon la préfecture de Ceuta, «les migrants ont montré une attitude très violente, ont lancé des pierres et d'autres objets contre les forces de sécurité espagnoles et marocaines ».

En Espagne, ce drame a provoqué une vive polémique, ce qui a contraint le gouvernement à s'expliquer devant le Parlement. Un groupe de plusieurs ONG espagnoles a déposé une plainte devant le Parquet général de l'État, demandant l'ouverture d'une enquête. La Commission européenne quant à elle, a vivement protesté contre ces violences commises par la police espagnole, allant jusqu'à demander des explications à Madrid. « Je suis très préoccupée par le fait que la police des frontières espagnole tire à balles en caoutchouc pour disperser les migrants à Ceuta et j'attends des explications des autorités », a annoncé dans un tweet la commissaire aux Affaires intérieures Cécilia Malmström.

Sous le feu des critiques pour avoir utilisé ce jour-là du matériel antiémeute afin de repousser l'assaut des migrants subsahariens, le ministre de l'Intérieur Jorge Fernandez Diaz, a défendu les forces de l'ordre



espagnoles dont l'action a été, selon lui, « dissuasive ». Il a par ailleurs demandé à l'UE de « faire preuve d'une vraie solidarité, politique et économique ». « L'Union européenne se doit d'être solidaire avec nous » et « il faut dire très clairement qu'elle doit agir selon le principe de la responsabilité partagée et de solidarité », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse avec ses homologues français, marocains et portugais, réunis le jeudi 20 février à Paris. Il a par ailleurs demandé à la Commission européenne une aide d'urgence de 45 millions d'euros, afin de pouvoir renforcer la sécurité aux frontières.

Pour plus d'information, consultez [l'article de Maghreb Emergent](#) et [l'article du Figaro](#) (les deux en français).

Tunisie : arrestation de 20 personnes revendiquant le droit d'asile

En sit-in durant une semaine devant la délégation de l'Union européenne à Tunis, 20 réfugiés du camp de Choucha, de nationalité tchadienne, soudanaise et nigériane, manifestaient dans l'espoir de trouver une solution à leur problème. Ils ont cependant été arrêtés et emmenés au centre de rétention de Wardia, réservé aux étrangers en situation irrégulière. Ces arrestations ont été condamnées par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), association de soutien aux migrants et aux réfugiés. Le collectif Article 13 a également publié un communiqué s'indignant de cette situation.

En l'absence d'un cadre législatif relatif au droit d'asile et à la gestion des flux migratoires, les réfugiés se trouvent dans une situation de vide juridique en Tunisie. Le pays a accueilli environ 1 million d'étrangers ayant fui la Libye par le principal point de passage frontalier de Ras Jedir. C'est à proximité de la frontière que le camp de Choucha a été mis en place. Bien que ce camp ait été officiellement fermé le 30 juin 2013, nombreux sont les réfugiés qui s'y trouvent encore.

En sit-in durant une semaine devant la délégation de l'Union européenne à Tunis, 20 réfugiés du camp de Choucha, de nationalité tchadienne, soudanaise et nigériane, manifestaient dans l'espoir de trouver une solution à leur problème. Ils ont cependant été arrêtés et emmenés au centre de rétention de Wardia, réservé aux étrangers en situation irrégulière. Ces arrestations ont été condamnées par le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), association de soutien aux migrants et aux réfugiés. Le collectif Article 13 a également fait paraître un communiqué s'indignant de cette situation.

En l'absence d'un cadre législatif relatif au droit d'asile et à la gestion des flux migratoires, les réfugiés se trouvent dans une situation de vide juridique en Tunisie. Le pays a accueilli environ 1 million d'étrangers ayant fui la Libye par le principal point de passage frontalier de Ras Jedir. C'est à proximité de la frontière que le camp de Choucha a été mis en place. Bien que ce camp ait été officiellement fermé le 30 juin 2013, nombreux sont les réfugiés qui s'y trouvent encore.



La nouvelle Constitution tunisienne, entrée en vigueur le lundi 10 février 2014, garantit dans son article 26 le droit d'asile politique. Malgré une promesse faite par le gouvernement tunisien au mois de juillet 2013, la question des réfugiés et en particulier ceux de l'ancien camp de Choucha reste pour le moment en suspens.

Selon le HCR, les personnes arrêtées ne répondent pas à la définition du statut de réfugié au sens de la Convention de 1951 et du mandat attribué à l'ONU en l'absence de droit d'asile national ; les demandeurs d'asile ont été déboutés de leur demande auprès du HCR, et ne relèvent plus selon ce dernier du mandat de l'organisme onusien.

Pour plus d'information, consultez [l'article du d'AlHuffington Post Maghreb](#) et [le communiqué du FTDES](#) (les deux en français).

Tunisie : 98 migrants rescapés du naufrage au large de l'île de Djerba

Dans la matinée du 26 février, des unités de la marine nationale tunisienne ont secouru 98 migrants d'Afrique subsaharienne, dont l'embarcation a pris l'eau au large de l'île de Djerba.

Selon le porte-parole du ministère tunisien de la Défense nationale, «les 98 personnes de diverses nationalités africaines étaient parties des côtes libyennes sur un pneumatique (...) probablement pour se rendre à Lampedusa » en Italie.

« La marine a été alertée par les appels de détresse. Lorsque le patrouilleur s'est rendu sur place, le pneumatique était vide. Les migrants s'étaient réfugiés près de la plateforme pétrolière Ashtart, sur un petit quai », a-t-il ajouté.

Après avoir été sauvés, les rescapés ont été conduits à l'une des bases de la marine située au gouvernorat de Sfax avant d'être livrés à la Garde nationale.

Parmi les migrants figure, toujours selon le porte-parole du ministère de la Défense, un enfant de neuf ans de nationalité congolaise. Étant donnée la gravité de son état de santé, il a été transporté d'urgence par hélicoptère militaire à l'hôpital de Sfax.

Il faut signaler à ce propos que le nombre de migrants qui débarquent sur les côtes italiennes a été multiplié par dix en janvier, traduisant « le flux incessant et massif de migrants » qui s'intensifie depuis l'été dernier, a annoncé le vice-ministre de l'Intérieur italien. La majorité des migrants arrivant d'Afrique, en quête d'un monde meilleur, passent par l'île de Lampedusa, principale porte d'entrée en Europe.

Pour plus d'information, consultez [l'article d'Al Huffington Post Maghreb](#) (en français).



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

Turquie : la situation des réfugiés syriens de plus en plus dramatique

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a rapporté le 11 février que plus de 20 000 réfugiés syriens sont arrivés en Turquie depuis le début de l'année 2014. Il s'agit selon le HCR du plus grand afflux de réfugiés aux frontières turques depuis début 2013. Les causes de cette fuite massive de la population syrienne peuvent être attribuées à l'offensive militaire que le gouvernement syrien conduit toujours dans le nord du pays.

Pour faire face à cette urgence, la Turquie a ouvert son 22ème camp d'accueil en janvier et envisage d'en ouvrir plusieurs autres. Cependant une ONG turque, la Fondation pour l'aide humanitaire, accuse les autorités turques de bloquer des milliers de réfugiés syriens à la frontière, faute de documents valides. Selon les estimations, le nombre de Syriens serait aux alentours de 700 000 en Turquie, dont 500 000 en dehors des camps. Avec la progression de l'offensive armée de Bachar Al Assad dans les autres régions de la Syrie, d'autres Syriens seront contraints de chercher l'asile dans les pays voisins, notamment en Turquie. La pression sur ce premier pays d'asile est ainsi devenue trop forte et le pays ne se trouve pas en condition d'offrir des conditions d'accueil suffisantes ou des perspectives d'intégration à toutes les personnes fuyant la guerre.

Pour plus d'information, consulter [le communiqué du HCR](#) (en anglais) et [l'article de RFI](#) (en français).

Associations, ONG, institutions internationales

La Charte de Lampedusa

Entre le 31 janvier et le 2 février 2014, 350 personnes environ (militants associatifs et opérateurs dans le domaine des migrations, des droits de l'homme et de l'antiracisme) se sont données rendez-vous sur l'île de Lampedusa, en Sicile. La plupart d'entre eux venaient d'Italie, mais d'autres, provenant de différents pays européens et nord africains, étaient également présents. Il ne s'agissait pas cette fois-ci d'une nouvelle tragédie, dans ce bras de mer où ont péri des milliers de personnes. Au contraire, l'objectif de cette rencontre faisant suite à l'appel de l'association italienne Melting Pot, était d'empêcher que de telles tragédies ne se reproduisent. À cause de catastrophes comme celles d'octobre 2013 qui a provoqué la mort de plus de 600 personnes, Lampedusa est devenue le symbole d'une Europe difficile à atteindre. Cette île a été choisie comme lieu de réunion pour essayer de renverser cette logique d'exclusion.



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين

Les participants ont été accueillis le premier soir par la maire de l'île, Giusi Nicolini, qui a ouvert les trois jours de débats en présentant les enjeux principaux de l'île, située au cœur des routes migratoires sud-nord. Mme Nicolini a expliqué que Lampedusa représente désormais le paradigme de la façon dont les politiques migratoires européennes d'aujourd'hui violent les droits des demandeurs d'asile et imposent aux populations locales de vivre constamment dans un état d'urgence. Pendant les deux jours qui ont suivi, les participants ont travaillé à la rédaction de la « Charte de Lampedusa ». Après plusieurs journées de discussions et débats, les militants ont rédigé dans leur version définitive tous les chapitres du document.

Cette charte, fruit d'une collaboration de plusieurs mois, ne se conçoit ni comme une proposition de loi ni comme une pétition aux gouvernements. Elle constitue un pacte unissant toutes les organisations et les individus signataires autour de la défense des principes qui y sont déclarés : la liberté de mouvement, de choix, de construire ailleurs son projet de vie en cas de nécessité de déplacement. Y sont également abordées la construction de nouvelles formes de citoyenneté liées au pays de résidence, la question de la démilitarisation des frontières et la création d'un nouveau modèle d'asile européen.

Chaque organisation ou chaque personne s'engage à défendre ces principes à travers les actions, les discours et les moyens les plus opportuns.

Pour plus d'information, consultez [la Charte de Lampedusa](#) (en italien) et [l'article de Melting Pot](#) (en français).

Watch the Med : publication d'une fiche d'information sur les risques, les droits et la sécurité en mer

Les ONG Watch the Med, Boats4people et la Fondation Rosa Luxembourg ont publié une fiche d'information et de conseils destinée aux migrants qui veulent entreprendre la traversée en mer. Dénombrant plus de 14 000 morts aux frontières maritimes de l'Union européenne durant les 20 dernières années, cette note ne vise ni à dissuader ni à encourager la traversée, mais plutôt à fournir une information objective sur les risques, les droits et les mesures de sécurité minimales à prendre en mer.

Pour plus d'information, consultez la [fiche](#) (en français).

Pour toute question ou contribution, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

contact@maison-migrations.tn



A.E.S.A.T
Association des Etudiants et Stagiaires Africains en Tunisie
جمعية الطلبة و المتدربين الافارقة بتونس



CONSEIL TUNISIEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS
المجلس التونسي للاجئين و المهاجرين